

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1113455/CAN600287/2602263 /  
Date : 03/06/2026  
Contact : CAMBRAYE Christophe

UI AURA - INEO RCC  
654 CRS DU 3E MILLENAIRE  
BP  
69792 ST PRIEST

### Bénéficiaire (si différent du demandeur)

### Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence  
d'Aurillac  
RUE NICEPHORE NIEPCE  
15000 AURILLAC

Permission accordée : Conforme à la PI du 05/06/2026  
Date et signature : (Nom et qualité)

**Le Chef de Service Qualité  
Pilotage et Territoire**



**Vincent GALIBERN**

Le 5/06/2026

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

### Localisation des Travaux

15600 ST SANTIN DE MAURS - RD25.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	248		m. d'alvéole	604	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne		240	m. d'artère		240
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	1	3			
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux :** Réalisation de conduite multiple, Réalisation d'artère aérienne,

Commentaires : Plantation 1 appui télécom pour reprise réseau + régule patrimoine suite enfouissement de réseaux

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 24/06/2026

Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: TSupport aérien**

**RD n° 25**

**Demande de: CML 15 pour ORANGE**

**Objet de la demande: Plantation 1 appui télécom pour reprise réseau fibre**

**Commune(s): St Santin de Maurs      Lieu-dit : le Castanissol**

Le 5 juin 2026, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC  
Monsieur Christophe CAMBRAYE représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

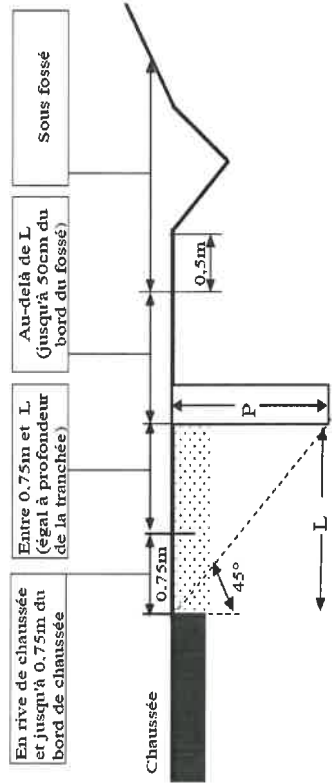
Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chef de Service Qualité  
Pilotage et Territoire

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Sous accotement	Sous fossé		Sous trottoir
25	Cat.3	Au PR24+265	D	SA			Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L		Support aérien
								A minimum 2m du bord de la chaussée		



- \* Techniques :
- TT = tranchées traditionnelles
  - TE = tranchées étroites
  - FD = Forage dirigé
  - F = Fonçage
  - SA = Supports aériens

